



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 18/12/12

Reçu en Préfecture le : 18/12/12
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 17 décembre 2012
D - 2012/693

Aujourd'hui 17 décembre 2012, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,
Mme Nicole SAINT ORICE (présente jusqu'à 17h30), Mme Emmanuelle AJON (présente jusqu'à 17h15)

Excusés :

Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Yohan DAVID, Madame Paola PLANTIER

**Avenant N°1 au contrat d'affermage des équipements
sportifs et de loisirs entre la Ville de Bordeaux
et SBSL Axel Véga. Décision. Autorisation**

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 19 novembre 2012, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer le contrat d'affermage et ses annexes liant la Société SBSL Axel Véga et la Ville dans le cadre de l'exploitation des équipements sportifs et de loisirs pour une durée de quatre ans.

Ces annexes doivent être complétées par la grille tarifaire « Location de la patinoire Mériadeck – Événementiel », partie intégrante de l'annexe 4 intitulée « grilles de tarifs des équipements ».

Aussi, je vous remercie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer, avec la société SBSL Axel Vega, l'avenant N°1 au contrat d'affermage pour l'exploitation des équipements sportifs et de loisirs visant à compléter la grille tarifaire des équipements.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 17 décembre 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Arielle PIAZZA

AVENANT N° 1 AU CONTRAT D’AFFERMAGE VISANT A COMPLETER LA GRILLE TARIFAIRE DES EQUIPEMENTS.

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ, domicilié en l’hôtel de ville de BORDEAUX, habilité aux fins des présentes par délibération D-2012/202 du Conseil Municipal du 30 avril 2012, reçue en Préfecture de la Gironde le 3 mai 2012.

Ci-après dénommée le déléguant,

D’une part,

ET :

La Société Bordelaise de Sports et de Loisirs, dénommée, SNC SBSL, SNC au capital de 7 623 euros, dont le siège est 95, cours du Maréchal Juin – 33 000 BORDEAUX, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro B 413 748 351, représentée par Monsieur Emmanuel BARAZER de LANNURIEN, gérant de la société SBSL,

Ci-après dénommée le fermier,

D’autre part,

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Par délibération du 19 novembre 2012, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer le contrat d’affermage et ses annexes liant la Société SBSL Axel Véga et la Ville dans le cadre de l’exploitation des équipements sportifs et de loisirs pour une durée de quatre ans.

Ces annexes doivent être complétées par la grille tarifaire « Location de la patinoire Mériadeck – Événementiel », partie intégrante de l’annexe 4 intitulée « grilles de tarifs des équipements ».

CECI AYANT ETE EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

Article 1 : Complément apporté à l’article 45

Annexe 4 : grilles de tarifs des équipements complétées du document ci-après.

Location de la patinoire Mériadeck - Evénementiel

| Patinoire Mériadeck / Evénementiel | Tarifs HT 2013 |
|--|-------------------|
| Location de la patinoire durant la période de glace (15 août au 15 mai) | |
| Spectacle, convention, concert | |
| a/ Couverture de la glace, configuration de la salle sans tribune : | |
| 11 % de la recette brute le 1er jour avec un minimum garanti de 8.000 € HT. | |
| 10 % de la recette brute le 2ème jour avec un minimum garanti de 3.500 € HT par séance. | |
| 9% de la recette brute à partir du 3ème jour avec un minimum garanti de 3.500 € HT par séance. | |
| b/ Couverture de la glace, configuration de salle avec tribune : | |
| 10% de la recette brute le 1er jour, avec un minimum garanti de 8.000 € HT | |
| 9% de la recette brute à partir du 2ème jour, avec un minimum garanti de 8.000 € de 3.500 € HT par séance. | |
| Participation aux frais techniques / montage tribune de 972 places : | 6 750,00 € |
| Participation aux frais techniques / montage tribune de 622 places : | 5 750,00 € |
| En cas de mutualisation de la tribune sur plusieurs événements, une remise sera accordée. | |
| Spectacle sur glace | |
| a/ Couverture partielle de la glace, configuration de salle sans tribune : | |
| 10 % de la recette brute avec un minimum garanti quotidien de 8.000 € | |
| b/ Couverture partielle de la glace, configuration de salle avec tribune : | |
| 9% de la recette brute avec un minimum quotidien garanti de 8000 € | |
| Participation aux frais techniques / montage tribune de 972 places : | 6 750,00 € |
| Participation aux frais techniques / montage tribune de 622 places : | 5 750,00 € |
| c/ Patinoire complète sans intervention technique de la salle : | |
| 1 jour | 6 120,00 € |
| 1/2 journée | 4 080,00 € |
| Location de la patinoire jour de montage ou démontage sans ouverture au public | 3 640,00 € |
| Location patinoire heures supplémentaires (avant 6h du matin et après 3h du matin) | 260,00 € |
| Si le prix unitaire des places est égal ou inférieur à 30 € : | |
| remise de 1 % sur le pourcentage avec un minimum garanti diminué de 1 000 €HT sauf s'il y a une tribune. | |
| Dans le cas où le spectacle ne nécessite pas le montage de la scène de la patinoire : | |
| une remise de 1.100 €HT pourrait être accordée sur le montant locatif sans toutefois que le montant final soit inférieur au minimum garanti quotidien. | |
| Location de la patinoire durant la période hors glace (15 mai au 15 août) | |
| Configuration sans tribune : | |
| 10 % de la recette brute avec un minimum garanti quotidien de 7.000 €HT | |
| Configuration avec tribune : | |
| 9 % de la recette brute avec un minimum garanti quotidien de 7.000 €HT | |
| Participation aux frais techniques / montage tribune de 972 places : | 6 750,00 € |
| Participation aux frais techniques / montage tribune de 622 places : | 5 750,00 € |
| Location de la patinoire jour de montage ou démontage sans ouverture au public | 3 640,00 € |
| Location patinoire heures supplémentaires (avant 6h du matin et après 3h du matin) | 260,00 € |
| Si le prix unitaire des places est égal ou inférieur à 30 € : | |
| remise de 1 % sur le pourcentage avec un minimum garanti diminué de 1 000 €/HT maximum, sauf s'il y a une tribune. | |

| Patinoire Mériadeck | Tarifs HT 2013 |
|---|-------------------|
| Mise à disposition d'espaces | |
| Salle VIP | 281,00 € |
| Etage du hall | 281,00 € |
| Salle de réunion pour tout autre utilisateur | 104,00 € |
| Piste seule pour réunion de moins de 300 personnes, quand patinoire sans glace | 571,00 € |
| Piste et gradins pour réunion de moins de 300 personnes, quand patinoire sans glace | 1 040,00 € |